

LA POUPONNE

N°77

Juin 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 juin 2016 EXTRAIT

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite à une remarque de la Trésorerie de Lagnieu concernant le stationnement de camion ambulancier sur le territoire de la commune, à l'unanimité, le conseil municipal confirme que le montant de la redevance d'occupation du domaine public est de 3 € le mètre linéaire et précise que les chèques seront émis au compte 70321 au budget communal.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL ETAT CIVIL

Le maire rappelle que dans un but de gestion interne et de manière à éviter les manipulations des registres originaux de la collectivité, l'état civil a été numérisé par la société Archives Multimédia.

Cette Société propose de renouveler le contrat comprenant (licence du logiciel-maintenance et assistance) pour une durée de 3 années civiles (de 2016 à 2018) pour un montant de 170€ HT par an. Accord à l'unanimité.

SIEA : MODIFICATION DES STATUTS ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉMENTAIRE

Lors de l'assemblée Générale du SIEA des modifications ont été apportées au règlement intérieur et aux statuts. Les modifications du règlement sont relatives à la périodicité des assemblées générale et aux convocations. La modification des statuts concerne la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires.

A l'unanimité, le conseil valide les modifications du règlement et des statuts et désigne Gilbert Grandjean, membre suppléant supplémentaire.

PROPOSITION HONORAIRES POUR MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DES BATIMENTS COMMUNAUX

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition d'honoraires d'ESPACE PROJET Architecture s'élevant à :

Phase 1 : 4060 € HT pour la rémunération de la maîtrise d'œuvre comprenant l'étude et constitution dossier AT-AD'AP Foyer, WC publics, aire de jeux et local stade,

Phase 2 : 5280 € HT pour descriptifs et quantitatifs travaux - suivi et réception des travaux.

PROJET EXTENSION PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'EPORA SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE RHONE-ALPES

Vu le rapport FIGEAT en date du 1^{er} mars 2016 qui stigmatise et minimise l'action de l'EPF de l'Ain sur l'ensemble du département notamment pour la production de logements sociaux, vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d'une structure qui n'apporterait rien de plus que les structures existantes, vu l'action de l'EPF de l'Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l'accompagnement de l'ensemble des collectivités du territoire, à l'unanimité, le conseil municipal, sur proposition du maire, refuse catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.


CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION PAR L'EPF de l'AIN


Le maire rappelle que l'EPF de l'Ain doit prochainement acquérir, sur demande de la commune, un tènement immobilier, situé grande rue - le Clos Seillard - sur la commune de St-Sorlin en Bugey.

Il s'agit d'une ancienne auberge et de son terrain attenant, d'une superficie totale de 3 604m². Cette acquisition permettra à la commune de développer son projet de réalisation d'équipements publics et de logements sociaux. Par convention, la commune s'engage à racheter ce tènement immobilier à l'EPF de l'Ain au terme d'un portage de 10 années.

A l'unanimité, le conseil accepte le mode de portage, les modalités financières et les conditions de mise à disposition et autorise le maire à signer les conventions correspondantes.

Prochain Conseil Municipal le Lundi 4 juillet 19h30

	<p style="text-align: center;">PERISCOLAIRE</p> <p>Suite à l'échec de l'assemblée générale du 6 juin 2016, une nouvelle réunion extraordinaire est programmée le vendredi 17 juin à 20h dans la salle du périscolaire.</p> <p>La commune souhaiterait que les parents concernés pour les prochaines années s'impliquent dans l'organisation de cette association.</p> <p>La fin de ce service serait fortement dommageable pour l'avenir de l'éducation de nos enfants (école, cantine, culture,...).</p>
---	--

	<p style="text-align: center;">STATIONNEMENT</p> <p>Rappel Pouponne n° 59 de mai 2014 :</p> <p><i>« Notre village comprend à certains endroits des ruelles étroites, des passages délicats pour les piétons et les véhicules (particuliers, secours, voiries, agricoles).</i></p> <p><i>Nous lançons une campagne de sensibilisation auprès de vous : le stationnement sur les passages piétons, les places « handicapés », les intersections, les trottoirs, les rues étroites de notre village ou les pistes cyclables peut être très gênant, voire dangereux.</i></p> <p><i>Stationner ou s'arrêter aux intersections de routes ou de virages, peut provoquer un accident ou gêner la circulation des services de secours.</i></p> <p><i>Pendant cette campagne, tout véhicule stationné de façon incorrecte aura un « papillon » apposé sur le pare-brise. Si, malgré cet avis, le dérangement continue, une verbalisation correspondant au code de la route sera envisagée ainsi que l'installation de poteaux pour empêcher le stationnement dans les secteurs les plus sensibles, notamment Rue de la Mûre, Rue de Brevant, Collonges, Montée de l'Eglise, Montée des Sœurs et Avenue du Port.</i></p> <p><i>Il est urgent que chacun soit respectueux des autres et de la loi. Merci. »</i></p> <p>Deux ans plus tard, malgré l'installation de poteaux, les incivilités sont récurrentes. La municipalité souhaiterait éviter de passer à l'étape suivante (verbalisation) et appelle à la responsabilité de tous.</p>
---	---



La caisse d'Allocations familiales (Caf) facilite les démarches administratives des étudiants qui souhaitent effectuer une demande d'aide au logement. En se connectant sur caf.fr, dans la rubrique « Services en ligne », les étudiants peuvent estimer le montant de leur aide au logement et saisir directement leur demande en quelques minutes.

Pour encore plus de rapidité, la demande en ligne sur caf.fr est cette année le moyen privilégié pour faire une demande d'aide au logement étudiant. Le formulaire papier, auparavant téléchargeable sur le site, n'est aujourd'hui plus disponible sur caf.fr.

Pour plus de transparence sur les délais de paiement, la date présumée du premier versement est indiquée à chaque étudiant à la fin de sa demande d'aide au logement en ligne.

Pour en savoir plus sur l'aide au logement, les étudiants peuvent aussi rejoindre la Caf sur la page Facebook « Caf - Logement Etudiants ».



LES CLASSES EN 6 et en 1

Après plus de 200 invitations/sondages, de nombreux rappels dans la Pouponne et sur le site de la mairie, puis deux réunions... 14 classards et demi-classards ont répondu positivement. Les autres n'ont pas répondu!!! Organiser ces festivités demande de l'investissement de la part de bénévoles. Nous voulons encore croire à l'esprit village.

Une ultime réunion aura lieu le 22 juin à 20h30 salle du stade.



TRAVAUX

Suite à de nombreuses infractions constatées par la commission urbanisme, il est rappelé que tous les travaux relatifs à l'habitat et son environnement doivent faire l'objet soit d'une demande préalable soit d'un permis de construire.

Sans autorisation, les travaux ne peuvent pas être effectués et les propriétaires encourent des sanctions.



ECOLE

KERMESSE : Le SAMEDI 25 JUIN A PARTIR DE 12H
GOUTER DE FIN D'ANNEE : Le Mardi 5 juillet 16h 30 sous le préau



INAUGURATION DU PARC REGINE DUMONTEIL

Tous les habitants du village sont cordialement invités

Le LUNDI 20 JUIN à 19h30.



La CNR informe que dans le cadre de travaux à réaliser sur le barrage de Villebois, le pont-route de la ViaRhône sera fermé les jeudi 16 juin, lundi 27 juin et mardi 28 juin de 7h00 à 17h00.



Nouvelle adresse pouponne : lapouponne01@gmail.com

Nouvelle adresse secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

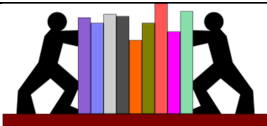
Mardi et Vendredi : de 16h à 19h jusqu'au 30/06/16
Au 1^{er} Juillet, changement d'horaires Mardi et Vendredi : de 15h à 18h
Mercredi et Jeudi: 8h30 à 12h

Fermetures exceptionnelles :
Les mercredis 13, 20 et 27 juillet et le vendredi 15 juillet

☎ : 04.74.35.73.78

Site Internet: <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication: lapouponne01@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 102, Grande rue

VENDREDI de 16h à 19h jusqu'au vendredi 8 juillet 2016

Permanences d'été : vendredi 22 juillet, vendredi 5 août, vendredi 19 août et
reprise dès le vendredi 2 septembre

AGENDA

AGENDA

20 juin : Inauguration du Parc Régine Dumonteil à 19h30

25 juin : Kermesse de l'école à 12h

4 juillet : Conseil Municipal à 19h30

5 juillet : Goûter de fin d'année à l'école à 16h30

11 juillet : Arrivée du Tour du Valromey Cycliste, route du Port l'après-midi

14 juillet : Cérémonie au monument aux morts à 11 H 30.

